

# VANISH #1

## SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	VANISH #1
Autres moyens d'identification	ESTEAM VANISH #1
Famille du produit	mélange
Usage recommandé	TWO PART COFFEE STAIN REMOVER.
Restrictions d'utilisation	Produit non recommandé pour la laine.
Fabricant	Esteam Mfg Ltd, 3750 19th NE , Calgary , Alberta, T2E6V2, 403-291-7050, esteam.com
Numéro de téléphone d'urgence	Canutec, 1-613-996-6666, 24 hr
Date de préparation	le 04 janvier, 2017

## SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification

Irritation cutanée - catégorie 2; Lésions oculaires graves - catégorie 1

### Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement :  
Danger

Mention(s) de(s) danger(s) :  
Provoque de graves lésions des yeux.

Prévention :  
Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention :  
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs
2-Propanol	67-63-0	1-5	

Ammonium hydroxide	1336-21-6	1-5	
--------------------	-----------	-----	--

#### Notes

\* Le pourcentage exact (concentrations) de la substance dans le mélange a été retenu comme un secret commercial.

## SECTION 4: PREMIERS SOINS

### Mesures de premiers soins

#### Inhalation

Transporter à l'air frais. Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

#### Contact avec la peau

Rincer doucement à l'eau tiède pendant 5 minutes. Enlever tous les vêtements et les chaussures contaminés contacter un médecin si l'irritation persiste.

#### Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Si la victime porte des lentilles cornéennes, NE PAS retarder l'irrigation ni tenter de retirer les lentilles. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical ou consulter un médecin.

#### Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet. Ne pas faire vomir sauf indication contraire de le faire par le personnel médical.

## SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

### Agents extincteurs

#### Agents extincteurs appropriés

Non combustible. Utiliser un agent extincteur approprié à l'incendie environnant.

### Dangers spécifiques du produit

Ne brûle pas.

### Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de donnée de sécurité.

### Précautions relatives à l'environnement

Il est bon de prévenir des rejets dans l'environnement. Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau. Si le déversement se produit dans un bâtiment, empêcher le produit d'entrer dans les drains, les systèmes de ventilation et les espaces clos.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Contenir et absorber le déversement avec un absorbant qui ne réagit pas avec le produit déversé.

## SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Prévient l'exposition cutanée. Éviter tout contact avec les yeux. N'utiliser qu'aux endroits où la ventilation est adéquate. Éviter le rejet dans l'environnement. Garder les récipients bien fermés s'ils sont inutilisés ou vides.

### Conditions de sûreté en matière de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conservez dans un endroit frais et sec. Tenir hors de la portée des enfants.

## SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

Identificateur du produit : VANISH #1

Date de préparation le 04 janvier, 2017

Page 02 de 05

Pas disponible.

### Contrôles d'ingénierie appropriés

La ventilation générale est habituellement adéquate.

### Mesures de protection individuelle

#### Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

#### Protection de la peau

Porter des gants de protection chimique.

#### Protection des voies respiratoires

Habituellement non requis si le produit est utilisé selon les directives.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Claire.
Odeur	S'apparentant à de l'ammoniac
pH	11.4
Point de fusion/Point de congélation	Pas disponible (fusion); 0 °C (32 °F) (congélation)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	100 °C (212 °F)
Point d'éclair	Sans objet
Taux d'évaporation	Pas disponible
Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité	Sans objet (supérieure); Sans objet (inférieure)
Tension de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative (eau = 1)	1.000
Solubilité	complètement dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammation	Sans objet
<b>Autres informations</b>	
État physique	Liquide
Tension superficielle	Pas disponible

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Réactivité

Réagit avec l'oxydant.

### Stabilité chimique

Habituellement stable.

### Risque de réactions dangereuses

Aucun prévu dans des conditions normales de stockage.

### Conditions à éviter

Hautes températures.

### Matériaux incompatibles

Agents oxydants (p. ex. peroxydes).

### Produits de décomposition dangereux

Identificateur du produit : VANISH #1

Date de préparation le 04 janvier, 2017

Page 03 de 05

Under conditions of fire this material may produce: Ammonia. Nitrogen oxides.

## SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
2-Propanol	73 mg/L (rat) (4 heures d'exposition)	5045 mg/kg (rat)	12870 mg/kg (lapin)
Ammonium hydroxide	3670 ppm (rat) (4 heures d'exposition)	350 mg/kg (rat)	

### Corrosion/Irritation cutanée

Peut causer une légère irritation selon les renseignements relatifs à des produits chimiques très semblables.

### Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Peut causer une grave affection oculaire selon les renseignements relatifs à des matières très semblables.

### Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

#### Inhalation

Une exposition excessive peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge) et des poumons.

#### Absorption par la peau

Sans danger selon les renseignements relatifs à des produits chimiques très semblables.

#### Ingestion

Nocif selon les renseignements relatifs à des produits chimiques très semblables.

### Danger par aspiration

N'est pas réputé de constituer un danger d'aspiration.

### Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées

Peut causer irritation de l'appareil respiratoire. Peut causer des lésions des voies respiratoires.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas réputé d'être un sensibilisant des voies respiratoires. N'est pas réputé être un sensibilisant cutané.

### Cancérogénicité

N'est pas un cancérigène.

### Toxicité pour la reproduction

#### Développement de la progéniture

Ne nuit pas à l'enfant en gestation.

#### Fonction sexuelle et la fertilité

Ne cause pas d'effets sur les fonctions sexuelles et la fertilité.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

Les études limitées qui sont disponibles ne permettent pas de tirer de conclusions.

## SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### Persistance et dégradation

Facilement biodégradable.

### Potentiel de bioaccumulation

Ce produit et ses produits de dégradation ne sont pas reconnus comme éléments bioaccumulables.

### Mobilité dans le sol

Aucun renseignement n'a été trouvé.

## SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Identificateur du produit : VANISH #1

Date de préparation le 04 janvier, 2017

Page 04 de 05

## Les méthodes d'élimination

Communiquer avec les autorités environnementales locales afin de connaître les méthodes d'élimination ou de recyclage approuvées pour votre juridiction.

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N'est pas régi par le Règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses. N'est pas régi par le Règlement DOT É.-U.

**Précautions spéciales** Sans objet

**Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC**

Sans objet

## SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

**Canada**

**Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)**

Tous les ingrédients sont inscrits sur la Liste intérieure des substances (LIS) ou n'ont pas à être déclarés.

**États-Unis**

**Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 8(b)**

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

**FDS préparée par** gestionnaire de la sécurité des produits

**Numéro de téléphone** 403-291-7050

**Date de préparation** le 04 janvier, 2017

**Références** Base de données CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Base de données Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (RTECS®) database. Dassault Systèmes/BIOVIA ("BIOVIA"). Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Ingrédient brut de SDS de.

**Avis** Tous les renseignements indiqués ici sont basés sur des données fournies par les fabricants de matières premières et / ou des sources techniques reconnues. Bien que les informations sont supposées être exactes et fiables, nous ne faisons aucune déclaration quant à l'exactitude ou l'exhaustivité. Conditions d'utilisation sont hors de notre contrôle, et donc les utilisateurs sont responsables de faire leur propre enquête sur la pertinence de l'information à leurs besoins particuliers. L'utilisateur assume tous les risques de leur manutention, l'élimination et de la publication ou de l'utilisation du produit, ou de la confiance sur les informations contenues dans ce document. Ces informations concernent uniquement le produit désigné dans le présent document et ne portent pas sur son utilisation en combinaison avec tout autre produit chimique. Lire l'étiquette avant utilisation de ce ou tout autre produit, et prendre toutes les précautions nécessaires, dictées par l'étiquette ou par le bon sens pour assurer que votre santé est protégé

---

Identificateur du produit : VANISH #1

Date de préparation le 04 janvier, 2017

Page 05 de 05

## VANISH #2

## SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	VANISH #2
Autres moyens d'identification	ESTEAM VANISH #2
Famille du produit	mélange
Usage recommandé	TWO PART COFFEE STAIN REMOVER.
Restrictions d'utilisation	Produit non recommandé pour la laine.
Fabricant	Esteam Mfg Ltd, 3750 19th NE , Calgary , Alberta, T2E6V2, 403-291-7050, esteam.com
Numéro de téléphone d'urgence	Canutec, 1-613-996-6666, 24 hr
Date de préparation	le 04 janvier, 2017

## SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

## Classification

Liquides comburants - catégorie 2; Lésions oculaires graves - catégorie 1

## Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement :  
Danger

Mention(s) de(s) danger(s) :  
Peut aggraver un incendie; comburant.  
Provoque de graves lésions des yeux.

Prévention :  
Tenir à l'écart de la chaleur.  
Tenir/Stocker à l'écart des vêtements//matières combustibles.  
Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention :  
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.  
En cas d'incendie : Utiliser mousse extinctrice appropriée pour l'extinction.

Élimination :  
Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

### SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs
Hydrogen peroxide	7722-84-1	8-20	

#### Notes

\* Le pourcentage exact (concentrations) de la substance dans le mélange a été retenu comme un secret commercial.

### SECTION 4: PREMIERS SOINS

#### Mesures de premiers soins

##### Inhalation

Transporter à l'air frais. Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

##### Contact avec la peau

Enlever tous les vêtements et les chaussures contaminés laver abondamment à l'eau. Contacter un médecin si l'irritation persiste.

##### Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.

##### Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet. Ne pas faire vomir sauf indication contraire de le faire par le personnel médical.

### SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

#### Agents extincteurs

##### Agents extincteurs appropriés

Non combustible. Utiliser un agent extincteur approprié à l'incendie environnant.

#### Dangers spécifiques du produit

Les récipients fermés peuvent se rompre violemment s'ils sont chauffés et peuvent alors libérer leur contenu. Dégage de l'oxygène et crée une atmosphère riche en oxygène. Facilite l'inflammation de matériaux combustibles.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Évacuer le secteur. Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

### SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

#### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de donnée de sécurité.

#### Précautions relatives à l'environnement

Il est bon de prévenir des rejets dans l'environnement. Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau. Si le déversement se produit dans un bâtiment, empêcher le produit d'entrer dans les drains, les systèmes de ventilation et les espaces clos.

#### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Ne pas utiliser d'absorbants. Contenir le déversement au moyen de matières non combustibles comme la vermiculite, la terre ou le sable.

### SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

#### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter tout contact cutané. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter le chauffage.

Identificateur du produit : VANISH #2

Date de préparation le 04 janvier, 2017

Page 02 de 05



Metals. Organic materials. Reducing agents. Metallic Oxides. Dusts. Alkaline Materials.

Produits de décomposition dangereux

This material decomposes if contaminated, causing fire and explosions. Oxygen can be liberated at temperatures above ambient.

## SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Hydrogen peroxide		1200 mg/kg (rat)	> 2000 mg/kg (lapin)

Corrosion/Irritation cutanée

Les tests sur des animaux montrent une légère irritation.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Les tests sur les animaux montrent des lésions oculaires sévères.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Inhalation

Peut être nocif Le matériel est destructeur pour le tissu des muqueuses et des voies respiratoires supérieures.

Absorption par la peau

Peut être nocif.

Ingestion

Nocif en cas d'ingestion.

Danger par aspiration

Aucun renseignement trouvé.

Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées

Aucun renseignement trouvé.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas réputé être un sensibilisant cutané.

Cancérogénicité

Groupe 3 – Inclassables quant à sa cancérogénicité pour l'humain.

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Fonction sexuelle et la fertilité

N'est pas réputé pour causer des effets sur les fonctions sexuelles ou la fertilité.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Les études limitées qui sont disponibles ne permettent pas de tirer de conclusions.

## SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Persistance et dégradation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Potentiel de bioaccumulation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Mobilité dans le sol

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible.

Identificateur du produit : VANISH #2

Date de préparation le 04 janvier, 2017

Page 04 de 05

## SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

Communiquer avec les autorités environnementales locales afin de connaître les méthodes d'élimination ou de recyclage approuvées pour votre juridiction.

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Précautions spéciales Veuillez noter: Le produit est considéré comme «QUANTITÉS LIMITÉES» pour l'expédition car il tombe sous l'indice de quantité limitée de 5 Lt. Vanish # 2 est emballé en quantités de 5 Lt ou moins et tombe sous UN2984

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC

## SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Canada

Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la Liste intérieure des substances (LIS) ou n'ont pas à être déclarés.

États-Unis

Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 8(b)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA ou sont exemptés des exigences de l'inventaire de la TSCA conformément à 40 CFR 720.

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

FDS préparée par gestionnaire de la sécurité des produits

Numéro de téléphone 403-291-7050

Date de préparation le 04 janvier, 2017

Références Base de données CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Base de données Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (RTECS®) database. Dassault Systèmes/BIOVIA ("BIOVIA"). Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Ingrédient brut de SDS de.

Avis Tous les renseignements indiqués ici sont basés sur des données fournies par les fabricants de matières premières et / ou des sources techniques reconnues. Bien que les informations sont supposées être exactes et fiables, nous ne faisons aucune déclaration quant à l'exactitude ou l'exhaustivité. Conditions d'utilisation sont hors de notre contrôle, et donc les utilisateurs sont responsables de faire leur propre enquête sur la pertinence de l'information à leurs besoins particuliers. L'utilisateur assume tous les risques de leur manutention, l'élimination et de la publication ou de l'utilisation du produit, ou de la confiance sur les informations contenues dans ce document. Ces informations concernent uniquement le produit désigné dans le présent document et ne portent pas sur son utilisation en combinaison avec tout autre produit chimique. Lire l'étiquette avant utilisation de ce ou tout autre produit, et prendre toutes les précautions nécessaires, dictées par l'étiquette ou par le bon sens pour assurer que votre santé est protégé

Identificateur du produit : VANISH #2

Date de préparation le 04 janvier, 2017

Page 05 de 05

## VANISH #1 &amp; #2 MIXED

## SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	VANISH #1 & #2 MIXED
Autres moyens d'identification	ESTEAM MIXED VANISH
Famille du produit	mélange
Usage recommandé	TWO PART COFFEE STAIN REMOVER.
Restrictions d'utilisation	Produit non recommandé pour la laine.
Fabricant	Esteam Mfg Ltd, 3750 19th NE , Calgary , Alberta, T2E6V2, 403-291-7050, esteam.com
Numéro de téléphone d'urgence	Canutec, 1-613-996-6666, 24 hr
Date de préparation	le 22 décembre, 2016

## SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

## Classification

Liquides comburants - catégorie 2; Lésions oculaires graves - catégorie 1

## Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement :  
Danger

Mention(s) de(s) danger(s) :  
Peut aggraver un incendie; comburant.  
Provoque de graves lésions des yeux.

Prévention :  
Tenir à l'écart de la chaleur.  
Tenir ou stocker à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.  
Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention :  
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.  
En cas d'incendie : Utiliser mousse extinctrice appropriée pour l'extinction.

Élimination :  
Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

### SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs
Ammonium hydroxide	1336-21-6	1-5	
2-Propanol	67-63-0	1-5	
Hydrogen peroxide	7722-84-1	5-15	

#### Notes

\* Le pourcentage exact (concentrations) de la substance dans le mélange a été retenu comme un secret commercial.

### SECTION 4: PREMIERS SOINS

#### Mesures de premiers soins

##### Inhalation

Transporter à l'air frais. Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

##### Contact avec la peau

Rincer doucement à l'eau tiède pendant 5 minutes. Enlever tous les vêtements et les chaussures contaminés  
contacter un médecin si l'irritation persiste.

##### Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Si la victime porte des lentilles cornéennes, NE PAS retarder l'irrigation ni tenter de retirer les lentilles. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical ou consulter un médecin.

##### Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet. Ne pas faire vomir sauf indication contraire de le faire par le personnel médical.

### SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

#### Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Non combustible. Utiliser un agent extincteur approprié à l'incendie environnant.

#### Dangers spécifiques du produit

Dégage de l'oxygène et crée une atmosphère riche en oxygène. Facilite l'inflammation de matériaux combustibles.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Les pompiers peuvent entrer dans la zone s'ils portent un APRA à pression positive et une tenue de feu complète.

### SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

#### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de donnée de sécurité.

#### Précautions relatives à l'environnement

Il est bon de prévenir des rejets dans l'environnement. Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau. Si le déversement se produit dans un bâtiment, empêcher le produit d'entrer dans les drains, les systèmes de ventilation et les espaces clos.

#### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Ne pas utiliser d'absorbants. Contenir le déversement au moyen de matières non combustibles comme la vermiculite, la terre ou le sable.

## SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter tout contact cutané. Éviter tout contact avec les yeux.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Ne pas entreposer la partie inutilisée de Mixed Vanish. Tenir hors de la portée des enfants.

## SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Pas disponible.

Contrôles d'ingénierie appropriés

La ventilation générale est habituellement adéquate.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

Protection de la peau

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (p. ex. gants, tabliers, bottes).

Protection des voies respiratoires

Porter un appareil de protection respiratoire à épuration d'air approuvé NIOSH et muni d'une cartouche contre les vapeurs organiques. Produit (dilué selon les instructions) : habituellement non requis si le produit est utilisé selon les directives.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Liquide incolore.
Odeur	S'apparentant à de l'ammoniac
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	9.7
Melting Point/Freezing Point	0 °C (32 °F) (congélation)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	100 °C (212 °F)
Point d'éclair	Sans objet
Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité	Sans objet (supérieure); Sans objet (inférieure)
Tension de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative (eau = 1)	1.022
Solubilité	complètement dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible
Température de décomposition	Pas disponible
Autres informations	
État physique	Liquide
Température critique	Pas disponible

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Identificateur du produit : VANISH #1 & #2 MIXED

Date de préparation le 22 décembre, 2016

Page 03 de 06

Réagit avec les impuretés.

Stabilité chimique

Instable.

Risque de réactions dangereuses

Réagit lorsque la partie 1 et la partie 2 sont mélangées et en présence de contaminants.

Conditions à éviter

Chaleur. Débit ou agitation. Contamination. Contenants scellés.

Matériaux incompatibles

Agents réducteurs et matériaux étrangers.

Produits de décomposition dangereux

Ce produit se décompose en cas de contamination. L'oxygène peut être libéré à des températures supérieures à la température ambiante.

## SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Ammonium hydroxide	3670 ppm (rat) (4 heures d'exposition)	350 mg/kg (rat)	
2-Propanol	73 mg/L (rat) (4 heures d'exposition)	5045 mg/kg (rat)	12870 mg/kg (lapin)
Hydrogen peroxide		1200 mg/kg (rat)	> 2000 mg/kg (lapin)

Corrosion/Irritation cutanée

Peut causer une très légère irritation, selon les renseignements relatifs à des produits chimiques très semblables.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Peut causer une grave affection oculaire selon les renseignements relatifs à des matières très semblables.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Inhalation

Une exposition excessive peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge) et des poumons.

Absorption par la peau

Sans danger selon les renseignements relatifs à des produits chimiques très semblables.

Ingestion

Nocif selon les renseignements relatifs à des produits chimiques très semblables.

Danger par aspiration

N'est pas réputé de constituer un danger d'aspiration.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas réputé d'être un sensibilisant des voies respiratoires. N'est pas réputé être un sensibilisant cutané.

Cancérogénicité

N'est pas un cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

Ne nuit pas à l'enfant en gestation.

Fonction sexuelle et la fertilité

Ne cause pas d'effets sur les fonctions sexuelles et la fertilité.

Effets sur ou via l'allaitement

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Les études limitées qui sont disponibles ne permettent pas de tirer de conclusions.

## SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Persistence et dégradation

Pas de données disponibles sur le produit lui-même.

Potentiel de bioaccumulation

Ce produit et ses produits de dégradation ne sont pas reconnus comme éléments bioaccumulables.

Mobilité dans le sol

Aucun renseignement n'a été trouvé.

## SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

Communiquer avec les autorités environnementales locales afin de connaître les méthodes d'élimination ou de recyclage approuvées pour votre juridiction.

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Cette section n'est pas exigée par l'OSHA HCS 2012.

N'est pas régi par le Règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses.

Précautions spéciales Sans objet

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC

Sans objet

## SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Canada

Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)

Inscrit sur la LIS.

États-Unis

Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 8(b)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

FDS préparée par gestionnaire de la sécurité des produits

Numéro de téléphone 403-291-7050

Date de préparation le 22 décembre, 2016

Références Base de données CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Base de données Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (RTECS®) database. Dassault Systèmes/BIOVIA ("BIOVIA"). Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Ingrédient brut de SDS de.

Avis Tous les renseignements indiqués ici sont basés sur des données fournies par les fabricants de matières premières et / ou des sources techniques reconnues. Bien que les informations sont supposées être exactes et fiables, nous ne faisons aucune déclaration quant à l'exactitude ou l'exhaustivité. Conditions d'utilisation sont hors de notre contrôle, et donc les utilisateurs sont responsables de faire leur propre enquête sur la pertinence de l'information à leurs besoins particuliers. L'utilisateur assume tous les risques de leur manutention, l'élimination et de la publication ou de l'utilisation du produit, ou de la confiance sur les

Identificateur du produit : VANISH #1 & #2 MIXED

Date de préparation le 22 décembre, 2016

Page 05 de 06

informations contenues dans ce document. Ces informations concernent uniquement le produit désigné dans le présent document et ne portent pas sur son utilisation en combinaison avec tout autre produit chimique. Lire l'étiquette avant utilisation de ce ou tout autre produit, et prendre toutes les précautions nécessaires, dictées par l'étiquette ou par le bon sens pour assurer que votre santé est protégée